

**Point 5 de l'ordre du jour de la séance du jeudi 13 décembre 2018**

**Budget 2019**

**Proposition d'amendement, p. 45, 36140.03 « Lycée Artistique »**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'année dernière à pareille époque, l'aide communale individuelle à l'écolage au Lycée artistique de Meuron budgétée à hauteur de 9000 francs a été biffée par notre autorité.

L'argument présentait que cette institution serait privée et aurait fait doublon avec les options « Arts visuels » que les étudiants des lycées peuvent choisir de fréquenter.

Le Conseil communal avait donné quelques précisions sur le statut de cette école, sur son rôle et sur le nombre d'élèves issus de la commune.

Interloqué par la décision de notre autorité qui s'est contentée des affirmations à l'origine de l'amendement, je me suis permis de creuser quelque peu le sujet puisque, je dois bien l'avouer, je ne savais pas grand-chose de cette école. J'ai ainsi eu la confirmation que l'académie de Meuron était une fondation que nous pouvons qualifier de parapublique, ou semi-privée, puisque créée avec la participation de l'État et de la Ville de Neuchâtel. Par-dessus tout, il s'agit d'une fondation **à but non lucratif** et non pas d'une entreprise privée que les subventions communales serviraient simplement à engraisser. Cette précision est fondamentale pour bien comprendre le rôle de la commune dans cette offre de formation.

Septante à quatre-vingts candidats se présentent chaque année pour vingt-six places. L'académie de Meuron vivra donc très bien sans la présence des élèves de Milvignes. Cela démontre avant tout que par notre décision, ce sont bel et bien nos jeunes concitoyens que nous avons choisi de ne pas soutenir.

Pour se présenter, les candidats doivent soumettre un dossier artistique personnel et un autre imposé, ainsi que la déclinaison de leurs motivations et de leur projet professionnel. Une fois l'étudiant admis, l'académie joue aussi le rôle d'orienteur professionnel et dirige l'étudiant vers les formes artistiques les plus à même de permettre à ses qualités de s'exprimer. Voilà qui lève tout doute, s'il y en avait, sur le sérieux avec lequel cette fondation, ses dirigeants et ses professeurs envisagent leur tâche.

Environ 60 % des étudiants de l'académie sont déjà titulaires d'une maturité, mais ont été refoulés une première fois à l'entrée des formations subséquentes. En effet, les exigences d'accès aux HES ou à l'École d'Arts appliqués de La Chaux-de-Fonds, par exemple, sont tellement élevées que le fossé avec les compétences acquises à l'école obligatoire, et même dans un lycée, ne suffisent pas dans la plupart des cas. Les admissions se font sur dossier, même à l'ECAL et même pour les porteurs d'une maturité du Lycée Jean-Piaget avec option Arts visuels ; peut-être même surtout pour eux qui ne bénéficient que de 4 périodes hebdomadaires dans cette option : pas vraiment de quoi constituer un bon dossier. L'académie de Meuron permet précisément de combler leurs lacunes et de construire un

dossier de candidature solide. Il faut certes du talent, mais aussi du travail, de la culture et des expériences de vie dont l'académie s'attache à pourvoir ses étudiants, avec un succès certain au vu des chiffres suivants.

À l'issue de deux ans d'études à plein temps, 95 % des étudiants atteignent leurs objectifs et se lancent dans la vie active ou parviennent à poursuivre leur formation artistique en HES ou dans d'autres écoles spécialisées. Il est à noter que 90 % des étudiants exercent à terme dans l'économie productive en entreprise (photographes, graphistes, etc.). Il serait donc erroné d'imaginer que l'académie de Meuron est une fabrique à chômeurs ou à artistes maudits. À noter encore que l'académie propose aux 5 % d'étudiants sans débouchés après deux ans une troisième année durant laquelle ils auront à mener un projet concret. Cette année en option est facturée 5000 francs dont 3200 peuvent être subventionnés par la commune.

C'est donc évident : les cours de l'académie de Meuron ne font doublon avec aucune autre offre dans le canton. Bien au contraire, cette école comble un vide et évite que des jeunes qui souhaitent vivre d'une activité artistique sans parvenir d'emblée à accéder au Graal ne se retrouvent à la rue.

Comparaison n'est pas raison, mais je relève tout de même que nous nous apprêtons, sur la même page de notre budget, à dépenser près de 100 000 francs en part communale aux bourses d'études. Le coût annuel d'un étudiant à l'académie de Meuron s'élève à 12 000 francs. Le canton et la Ville de Neuchâtel en assument 4000 par des subventions. Restent donc à payer 8000 francs. Dans ces conditions, l'impact d'une aide communale de 4500 francs sur le budget d'un jeune en formation et de sa famille, également contribuable de la commune, ne vous aura pas échappé.

Pour terminer, je note que si la commune de Milvignes comptait en moyenne deux à trois étudiants par année à l'académie de Meuron, aucune inscription n'a été enregistrée en 2018, depuis notre décision de ne plus subventionner cette formation. Cela démontre bien l'importance de cette aide, fondamentale pour les étudiants et leur famille et si minime pour le budget de la commune.

Notre Conseil a pris l'année dernière une décision regrettable sur des bases quelque peu lacunaires. Se tromper une fois, c'est une erreur. Répéter son erreur s'apparente à une faute. Je me permets donc de proposer d'amender le budget à hauteur de 9000 francs au moins pour le poste 36140.03 « Lycée Artistique ».

En soutenant les artistes en devenir de la Commune, nous démontrons notre volonté de donner à chacune et à chacun la chance de s'épanouir dans une activité bien spécifique, correspondant à ses qualités et ses aspirations et de s'intégrer dans la vie active.

Je vous remercie pour votre attention comme pour celle que vous accorderez à la formation de toute la jeunesse de Milvignes.

Jean-Philippe Favre, le 13 décembre 2018